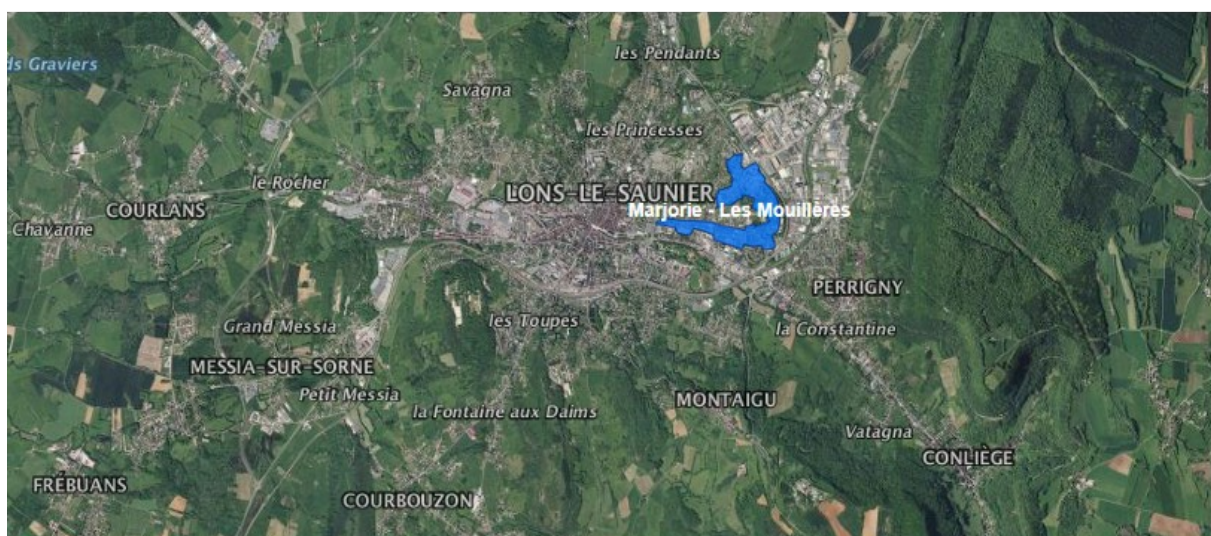


**Quartier Prioritaire
de la Communauté d'Agglomération
d'ECLA
CONTRAT DE VILLE
APPEL à PROJETS 2021**

QPV Marjorie-Mouillères positionnement dans la ville



Le QPV d'ECLA a un positionnement géographique intégré par rapport aux autres QPV nationaux puisqu'il se situe intra-muros à Lons-le-Saunier.

Cadre général :

Depuis l'appel à la mobilisation nationale pour les quartiers lancé par le Président de la République le 14 novembre 2017, avoir consulté l'ensemble des partenaires contribuant à la mise en place des Contrats de Ville. Le chef de l'Etat, en date du 22 mai 2018, a précisé les trois orientations de la mobilisation : garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers ; favoriser l'émancipation ; faire République.

Le président de la République s'est engagé à ce que, d'ici la fin du quinquennat, l'image de nos quartiers populaires ait changé. Pour parvenir à ce résultat, ce changement ne peut s'opérer sous la seule impulsion de l'Etat, cette ambition doit être une action collective où sont associées les collectivités territoriales, les entreprises et les associations.

Comme de nombreuses métropoles, la ville de Lons-le-Saunier et l'agglomération d'ECLA ont été touchées par les conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19 et les habitants du quartier prioritaire ont été durement touchés par la crise sociale liée à cette pandémie.

La mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville et particulièrement celle des associations, dès le début du confinement, a permis de répondre rapidement aux situations d'urgence et aux conséquences sociales de cette crise sanitaire, montrant ainsi que la politique de la ville constitue un enjeu majeur pour la cohésion nationale et un véritable levier dans la lutte contre les inégalités.

Si les thèmes définis par la convention cadre demeurent : les actions concourant à la cohésion sociale, l'emploi et l'insertion professionnelle et le logement et le cadre de vie avec comme préoccupation transversale le souci constant de mettre en œuvre des modalités d'action favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes, la crise sanitaire a fait apparaître de nouveaux besoins prioritaires.

Le Contrats de Ville 2021 souhaite ainsi privilégier les projets qui répondront, de manière collective à l'émergence d'actions qui répondront à ce nouveau contexte de crise sanitaire.

Le contrat de Ville s'articule et rend cohérent les différents dispositifs de la politique de la ville, à savoir le Programme de Réussite Educative (CRE), le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et le Contrat Local de Santé (CLS) ainsi que prendre en compte les différents schémas territoriaux.

Les projets attendus seront retenus en fonction :

- de leur caractère novateur, et/ou structurant, et/ou fédérateur d'acteurs.
- de la participation et de l'implication des habitants
- du partenariat mobilisé dans la définition et la mise en œuvre des actions
- **de la volonté à aller vers les habitants, y compris sur des horaires décalés (soirées et week-end)**
- **de la mise en œuvre des valeurs de la République (égalité hommes/femmes, laïcité...)**

C'est dans cet esprit que l'Etat et l'agglomération ECLA lancent un appel à projets destiné à poursuivre les dynamiques engagées, tout en précisant certaines priorités et certaines modalités d'actions.

Une bonne articulation entre l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels sur ce territoire sera recherchée afin d'assurer la cohérence et la pertinence des interventions en direction des publics prioritaires.

Les financements concernent :

- des actions spécifiques et pas le fonctionnement d'une structure
- des projets qui définissent des critères de réussite clairs (public cible, typologie...)
- Des actions qui apportent une réelle plus value et qui ne se substituent pas aux crédits de droit commun.

Le présent appel à projets 2021 s'adresse à toutes catégories d'organismes (associations, collectivités, établissements publics, entreprises...) à même de proposer une action dans le champ de la politique de la ville.

Si vous souhaitez répondre à cet appel à projets concernant la Programmation Contrat de Ville 2021, nous vous invitons à :

- présenter votre projet assorti des moyens précis d'évaluation de l'action proposée (publics cibles, objectifs recherchés, moyens mis en œuvre,)
- demander corrélativement les financements nécessaires
- compléter le dossier sur le site DAUPHIN.

Pour tous renseignements concernant DAUPHIN, vous pouvez écrire à la Cellule Politique de la Ville du Jura :

pref-politique-de-la-ville@jura.gouv.fr

Vous pouvez également contacter le Délégué du Préfet pour les Quartiers Prioritaires de la Ville, Philippe VANZETTI (philippe.vanzetti@jura.gouv.fr) qui peut vous accompagner dans la construction de votre projet.

Pour ECLA :

La demande de subvention dûment remplie, doit être adressée ou déposée :

- en 1 **exemplaire papier**, signé par le responsable de la structure au Président d'ECLA, Programmation Contrat de Ville, 44 avenue du 44^{ème} RI. 39000 Lons-le-Saunier
- et 1 **exemplaire numérique** à l'adresse suivante : pbezire@lonslesauwier.fr

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourrez vous adresser à :

- Philippe BEZIRE Chef de Projet du Contrat de Ville. Maison de l'Emploi et des Services, 1000 rue des Gentianes 39000 LONS-LE-SAUNIER - Téléphone : 03.84.24.58.95 ou 06.89.47.91.78

Pour la Région :

Les dossiers présentés dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville peuvent faire l'objet d'un soutien financier du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté selon ses axes d'intervention en lien avec les priorités du contrat de ville d'ECLA :

- Favoriser l'accès à l'orientation, à l'information, à la formation et à l'emploi ;
- Animer et s'approprier l'espace public ;
- Agir en faveur de la protection de l'environnement, la gestion des déchets et les économies d'énergie.

Les porteurs de projet éligibles seront contactés ultérieurement à l'appel à projet par la Région si leur dossier est éligible aux fonds régionaux. Ces dossiers devront ensuite être déposés sur la plateforme dématérialisée des aides régionales.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pourrez vous adresser à :

- Alice BERTHET, chargée de mission : alice.berthet@bourgognefranche-comte.fr et 03.81.61.61.61.

Critères et modalités de sélection des projets proposés :

Outre la prise en compte des critères déjà évoqués, la sélection des projets sera réalisée selon les critères suivants :

- pertinence au regard des publics visés et des problématiques identifiées sur le quartier
- plus value par rapport à des actions pouvant élargir à des financements de droit commun et caractère innovant des propositions
- qualité de l'intervention (expérience acquise, qualification des intervenants et formation)
- promotion et acquisition de valeurs citoyennes
- articulation et synergie mise en œuvre avec les partenaires associatifs et/ou institutionnels référents
- modalités d'information, d'association et de participation des publics visés par le projet
- respect de la prise en compte des axes transversaux
- pertinence des indicateurs de suivi et d'évaluation retenus
- **volonté à aller vers les habitants**
- **mise en œuvre d'actions à des horaires décalés (soirées ou (et) week-ends)**
- Agir contre l'isolement des femmes (accès au sport, à la culture, à la vie associative)
- Favoriser la participation des habitants dans la gestion quotidienne du quartier notamment par la volonté de co-construire les projets avec eux.

ATTENTION !

Pour prétendre à un financement en 2021, les organismes devront impérativement fournir le bilan (financier et qualitatif) de toutes les actions financées en 2020 au titre de la politique de la ville.

Les indicateurs de réussite devront être mentionnés conformément à la notification ou convention.

Tous les renseignements nécessaires pour effectuer la saisie en ligne sont disponibles sur le site – même procédure que pour la demande de subvention en ligne :

Se connecter au site : <http://addel.cget.gouv.fr> suivre la procédure « justifier une subvention ».

Le site CGET de bilan en ligne est à l'identique du Cerfa numérique ou papier, la DDCSPP recevra automatiquement ce bilan et vous pouvez lui adjoindre des documents complémentaires en pièces jointes si nécessaire.

Les critères (ou indicateurs) d'évaluation des actions pour l'année 2020 feront l'objet d'une concertation avec le porteur de projet et les financeurs, afin d'être intégrés dans les éventuelles conventions de subventions.

Calendrier d'instruction de l'Appel à Projets 2021 :

► **Avant le vendredi 8 janvier 2021 inclus (délai de rigueur)**: Envoi des propositions d'actions selon les modalités définies ci-dessus.

► **Semaine 2, 3 et 4** : Instruction des actions proposées

► **Courant Février 2020** : Réunion *du comité de pilotage pour validation des actions et financements retenus*.

Il est impératif pour les porteurs de projets de remplir très précisément le dossier de subvention type CERFA et de produire toutes les pièces administratives demandées.

L'octroi éventuel de subventions sera subordonné à la qualité de la demande déposée.

Tout dossier incomplet et non signé par le représentant légal ne pourra être examiné et présenté au Comité de Pilotage du Contrat de Ville.

Préambule

Un protocole d'engagements renforcés et réciproques a été initié en septembre/octobre 2020 avec pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Ce nouveau protocole d'engagements renforcés et réciproques proroge le contrat de ville, initialement signé pour la période 2015/2020, jusqu'en 2022.

Ce nouveau protocole s'appuie notamment, sur le pacte de Dijon « Cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons », d'avril 2018 et la circulaire du premier ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

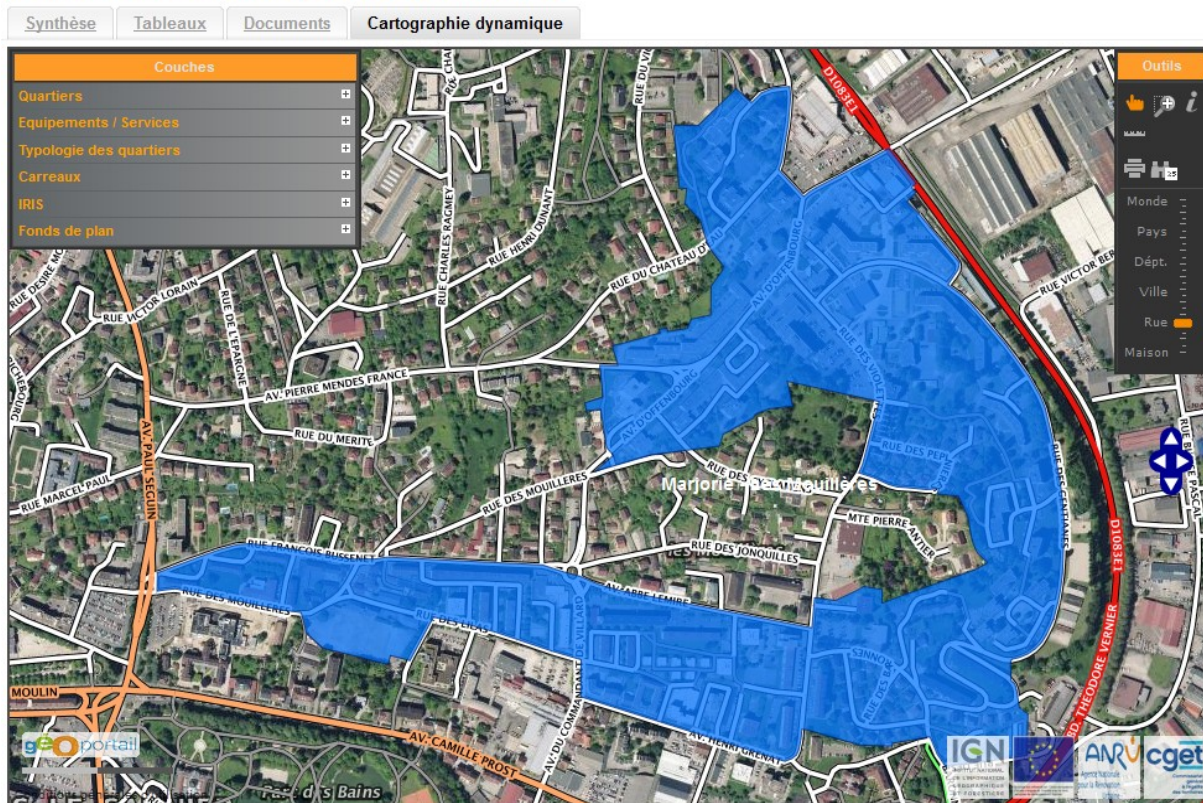
L'objectif de ce protocole est d'apporter une visibilité aux enjeux ciblés dans le contrat de ville et d'appuyer certaines de leurs intentions au regard des évolutions constatées sur le QPV d'ECLA avec :

- Un recentrage et une clarification de ces enjeux en s'appuyant d'une part sur l'évaluation à mi-parcours et d'autre part sur les axes de mobilisations nationales de l'Etat qui concernent le territoire.

Rappel de la synthèse de l'évaluation à mi-parcours

Evolution de l'état des lieux

Quartier Prioritaire : Marjorie - Les Mouillères



Les chiffres de l'INSEE :

- En 2011, ECLA comptait 31 963 habitants
- En 2017, ECLA compte 33 998 habitants
- En 2011, Lons-le-Saunier comptait 17 681 habitants
- En 2017, Lons-le-Saunier compte 17 063 habitants
- En 2014, le QPV comptait 3580 habitants
- En 2018, le QPV compte le même nombre d'habitants.

Répartition par tranches d'âge sur le QPV :

- En 2014, le QPV comptait 38,3 % de population de moins de 25 ans
- En 2018, le QPV comptait 34,8 % de population de moins de 25 ans
- En 2014, le QPV comptait 37,2 % de population de 25 à 59 ans
- En 2018, le QPV comptait 43,8 % de population de 25 à 59 ans
- En 2014, le QPV comptait 24,5 % de population de +60 ans
- En 2018, le QPV comptait 21,4 % de population de +60 ans

Les chiffres (suite) :

- En 2014, la part des ménages composés d'une seule personne sur le QPV était de 47,1%
- En 2018, la part des ménages composés d'une seule personne sur le QPV est de 46,1%
- En 2014, la part des familles monoparentales sur le QPV était de 18,6 %
- En 2018, la part des ménages composés d'une seule personne sur le QPV est de 20,3 %
- En 2014, la part des étrangers sur le QPV était de 18,3%
- En 2018, la part des étrangers sur le QPV est de 18,3 %
- En 2018, les revenus fiscaux médians par ménage sur ECLA sont de 1 670 €
- En 2018, les revenus fiscaux médians par ménage sur le QPV sont de 797 €
- En 2014, la part des 15 à 64 ans ayant un emploi sur le QPV était de 47,9 % (64,4 % sur ECLA)
- En 2018, la part des 15 à 64 ans ayant un emploi sur le QPV est de 48 % (64,8 % sur ECLA)
- En 2018, la part des femmes ayant un emploi sur le QPV est de 44,6% (62,5% sur ECLA)
- En 2018, la part des personnes en emplois précaires sur le QPV est de 27, 6% (14 % sur ECLA)
- En 2014, la part de population sans diplôme ou niveau inférieur au BAC sur le QPV était de 85,9 %
- En 2018, la part de population sans diplôme ou niveau inférieur au BAC sur le QPV est de 74,2%
- En 2014, le taux de scolarisation des 16 à 24 ans sur le QPV était de 42,4 %
- En 2017, le taux de scolarisation des 16 à 24 ans sur le QPV est de 57,6 %
- En 2014, le taux de vacances des logements de l'OPHLM sur le QPV était de 3,7 %
- En 2018, le taux de vacances des logements de l'OPHLM sur le QPV est de 3 %
- Taux annuel de rotation sur le QPV d'ECLA : 5 à 8 %

AXE N°1 :

Education, formation et développement économique :

Objectifs : Mener une politique d'accès au droit, de formation, de développement économique et d'éducation en direction des publics du QPV et notamment des jeunes de moins de 30 ans.

Actions à renforcer d'ici 2022 :

- Assurer une prise en charge des situations éducatives individuelles, d'enfants ou de jeunes « fragilisés »
- Renforcer les actions visant à accompagner les parents et à les soutenir dans l'implication du parcours éducatif et scolaire de leur (s) enfant (s).
- **Aller à la rencontre des habitants**
- **Mettre en œuvre des actions à des horaires décalés (soirées ou (et) week-ends)**

Orientations et objectifs opérationnels :

- Assurer une prise en charge et un suivi des situations éducatives individuelles, d'enfants ou des jeunes fragiles avec pour objectifs de :
 - Maintenir la dynamique partenariale mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Réussite Educative entre les acteurs de la réussite éducative
 - Surveiller le décrochage scolaire ou de formation en informant les partenaires institutionnels des publics en difficulté
 - Informer et éduquer les publics sur les valeurs républicaines, notamment celles en lien avec la laïcité et la lutte contre les discriminations.
 - Développer l'offre de stages pour les élèves scolarisés dans le 2nd degré (élèves de 3ème notamment) - accompagner les jeunes du quartier en développant le tutorat
- Renforcer les actions visant à accompagner les parents et à les soutenir dans l'implication du parcours scolaire de leurs enfants en :
 - Proposant des accompagnements spécifiques pour les enfants et les familles du dispositif du CRE
 - Proposant des actions menées en matière d'accompagnement à la parentalité, notamment en direction des familles monoparentales.
 - Travaillant sur les liens entre les parents et l'institution scolaire pour instaurer une relation de confiance entre les parents et l'équipe enseignante
 - Proposant des actions favorisant l'apprentissage de la langue française et la maîtrise des savoirs de base
 - Proposant des actions en direction des enfants de plus de 16 ans ne pouvant intégrer aucun dispositif
 - Favorisant l'accès et la découverte de la pratique sportive ou culturelle
 - Accueillant les parents pendant le temps de l'aide aux devoirs pour leur donner confiance dans leurs capacités à les accompagner dans l'ouverture au monde.
- Assurer une montée en qualification des habitants des quartiers à l'aide d'une politique de formation adaptée aux besoins en :
 - Renforçant les actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur d'une meilleure maîtrise de la langue
 - Améliorant le niveau de qualification des habitants en favorisant notamment l'accès des publics ciblés à un 1er degré de qualification.
 - Initiant des actions en vue de lutter contre la fracture numérique

- Lever les freins à l'emploi auxquels sont confrontés les habitants des quartiers prioritaires
en :
- Créant les conditions d'une mobilité effective des habitants des quartiers
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement et d'accès à l'emploi, notamment pour les publics ciblés en :
- Mobilisant l'ensemble des leviers visant à favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers et en particulier des publics de moins de 30 ans ou féminins et des familles mono-parentales, en vue de compenser les difficultés liées à l'insertion professionnelle auxquelles ils sont confrontés

Indicateurs à fournir lors du bilan de l'action financée :

- Nombre d'utilisateurs inscrits (avec genre et âge)
- Liste nominative avec l'adresse des bénéficiaires
- Pourcentage de présence de l'ensemble des bénéficiaires
- Pourcentage de présence par bénéficiaire
- Orientation obtenue à l'issue (ou au cours) de l'action financée pour chaque bénéficiaire.
- Nouvelle problématique repérée à signaler
- Communiquer les modalités d'organisation des actions en lien avec l'objectif visé
- **Nombre de rencontres au domicile des habitants**
- **Nombre d'actions à des horaires décalés (soirées ou (et) week-ends)**

AXE N°2 :

Santé :

Objectif : Mener une politique volontariste de prévention et d'accès aux soins en matière de santé, notamment en direction des publics jeunes ou féminins, des familles monoparentales ou des personnes en retraite. **Favoriser l'émergence de projets adaptés au nouveau contexte de crise sanitaire.**

Actions à renforcer d'ici 2022 :

- « Aller vers » les publics par tranche d'âge et identifier leur problématique spécifique.
- Soutenir la proximité et l'accessibilité des services d'accès aux soins, notamment pour les personnes souffrant de troubles « psy » et (ou) associés
- Soutenir les actions de repérage et de traitement de la problématique des « punaises de lit », de syndrome de Diogène ou d'insalubrité.
- **Aller à la rencontre des habitants**
- **Mettre en œuvre des actions à des horaires décalés (soirées ou (et) week-ends)**

Orientations et objectifs opérationnels :

- Repérer les publics par tranche d'âge et leur problématique spécifique, en ayant une attention toute particulière pour les publics jeunes ou féminins, les familles monoparentales et les personnes en retraite en :
- Mobilisant l'ensemble des partenaires qui œuvre dans les champs de la santé (OPH39, Education Nationale, CPAM, CCAS, associations...) pour permettre un meilleur repérage des publics ciblés et des problématiques spécifiques par tranche d'âge.
- Décliner des actions de prévention en fonction des publics repérés en :
- Mettant en place des actions de prévention sur les conduites addictives en fonction des tranches d'âge
- Mettant en place des projets de suivis individuels afin d'améliorer le maintien à domicile des personnes âgées
- Mettant en place des projets de suivis des familles monoparentales
- Effectuant un bilan individuel des situations de santé
- Soutenir la proximité et l'accessibilité des services d'accès aux soins en :
- Accompagnant individuellement les personnes du QPV qui sont isolées ou en situation de précarité ou d'exclusion vers des structures adaptées à leurs besoins
- Mettant en place un programme innovant d'information et de communication afin d'améliorer l'accès au droit et une meilleure connaissance des offres des structures existantes.

Indicateurs à fournir lors du bilan de l'action financée :

- Bilan annuel collectif des actions de prévention
- Bilan individuel des actions d'accompagnement avec une liste nominative à l'adresse des bénéficiaires
- Répartition H/F, ratios d'âge, nationalité
- Résultats obtenus à l'issue (ou au cours) de l'action financée
- Nouvelle problématique de santé repérée à signaler
- Communiquer les modalités d'organisation des actions en lien avec l'objectif visé
- **Nombre de rencontres au domicile des habitants**
- **Nombre d'actions à des horaires décalés (soirées ou (et) week-ends)**

AXE N°3 :

Cadre de vie et renouvellement urbain

Objectif : Renforcer l'attractivité des quartiers de la Marjorie et des Mouillères afin de continuer à mieux les insérer dans l'agglomération.

Actions à renforcer d'ici 2022 :

- Traiter les problématiques de gestion des déchets et du stationnement
- Favoriser une meilleure mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle.
- **Prévenir et lutter contre les conséquences de la crise sanitaire du COVID-19**

Orientations et objectifs opérationnels :

- **Traiter les problématiques de gestion des déchets et du stationnement en :**
- Portant à connaissance des habitants du QPV (courrier Ville et OPH39 ; passage de personnel du SICTOM en pied d'immeubles) des conditions de tri des déchets et de stationnement des véhicules.
- Recherchant, le cas échéant, les personnes qui ne respectent pas les réglementations.
- Organisant des ramassages réguliers des encombrants sur le QPV
- Renforçant l'attractivité du quartier par la végétalisation des pieds d'immeuble ou des projets collectifs
- Organisant des sentiers pédestres et en organisant des activités dans le parc Antier.
- soutenir et accompagner les initiatives des habitants dans l'amélioration de leur habitat et de leur cadre de vie par exemples dans le domaine de la réhabilitation énergétique des pavillons tout proches en associant le savoir-faire du LEP)
- **Favoriser l'égalité homme femme, la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle en :**
- Soutenant des actions qui donnent lieu à des manifestations dans et hors du QPV avec comme objectif de créer du lien entre les différentes catégories de population
- Portant à connaissance du public du QPV, l'existence et le rôle du Conseil Citoyen
- Permettant l'aboutissement de projets citoyens
- **Allant à la rencontre des habitants**
- **Mettant en œuvre des actions à des horaires décalés (soirées ou (et) week-ends)**

Indicateurs à fournir lors du bilan de l'action financée :

- Bilan annuel collectif des actions de prévention
- Bilan individuel des actions d'accompagnement avec une liste nominative à l'adresse des bénéficiaires
- Répartition H/F, ratios d'âge, nationalité
- Résultats obtenus à l'issue (ou au cours) de l'action financée
- Nouvelle problématique repérée à signaler
- **Nombre de rencontres au domicile des habitants**
- **Nombre d'actions à des horaires décalés (soirées ou (et) week-ends)**

AXE N°4 :

Tranquillité publique

Cet axe est prévu en complémentarité des actions du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dont les actions sont susceptibles d'être financées par le Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance (FIPD).

Objectif : Assurer la tranquillité publique dans les quartiers de la Marjorie et des Mouillères en privilégiant la prévention primaire* et secondaire*.

Actions à renforcer d'ici 2022 :

- Lutter contre les problématiques de trafics de stupéfiants
- Lutter contre les problématiques de radicalisation, de violences faites aux femmes
- **Prévenir et lutter contre les conséquences de la crise sanitaire du COVID-19**

Orientations et objectifs opérationnels :

Privilégier la prévention primaire et secondaire en renforçant la synergie entre les acteurs de l'éducation spécialisée, les acteurs associatifs et de la médiation sociale pour :

- Lutter contre les incivilités en :
 - Soutenant les actions d'animation et de médiation permettant de prévenir les incivilités, les conflits de voisinage, les conflits d'usage des espaces publics,...
 - Renforçant les initiatives et les animations conduites par les associations en lien avec les acteurs institutionnels, aux heures et périodes les plus sensibles (soirées, vacances scolaires)
 - Développant des actions d'éducation à la citoyenneté des jeunes dans le cadre de projets collectifs ou individuels (soutien aux projets jeunes) et accompagner les initiatives citoyennes des publics jeunes et adultes
 - Renforçant les actions éducatives sur l'image et les réseaux sociaux.
- Lutter contre la délinquance en :
 - Agissant contre la criminalité organisée et l'économie souterraine
 - Renforçant les initiatives en direction des mineurs et des 16-18 ans et des jeunes majeurs « en rupture »
- Lutter contre la radicalisation et les violences faites aux femmes :
 - Promouvant des actions d'information sur les valeurs républicaines (ex. : la laïcité) et sur les risques de dérives sectaires
 - Promouvant des actions d'information, de prévention, de signalement des violences faites aux femmes
- Agir sur les problématiques de santé mentale en :
 - Portant à connaissance du public du QPV et des institutions une personne ou un service ressource qui pourrait centraliser les renseignements puis organiser la réponse la plus adéquate avec les partenaires des Cellules de Veille simple ou Elargie et avec le Conseil Local de Santé Mentale.

Indicateurs à fournir lors du bilan de l'action financée :

- Bilan annuel collectif des actions de prévention
- Bilan individuel des actions d'accompagnement avec une liste nominative à l'adresse des bénéficiaires
- Répartition H/F, ratios d'âge, nationalité
- Résultats obtenus à l'issue (ou au cours) de l'action financée
- Nouvelle problématique repérée à signaler
- **Nombre de rencontres au domicile des habitants**
- **Nombre d'actions à des horaires décalés (soirées ou (et) week-ends)**